

Tunisie Profilés Aluminium TPR
SA Au Capital de 50.000.000 Dinars
Siège Social : ZI Sidi Rezig – Rue des Usines – 2033 Mégrine
Identifiant Unique RNE N° : 0002660 R
CNSS N°: 05556379

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 21 Juillet 2020 à 10 Heures à la Maison de l'Entreprise « Institut Arabe des Chefs d'Entreprises » sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire.
- 2- Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2019.
- 3- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2019.
- 4- Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2019.
- 5- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 6- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2019.
- 7- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2019.
- 8- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2019.
- 9- Affectation des résultats de l'exercice 2019.
- 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 11- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 12- Nomination et renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022.
- 13- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.
- 14- Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société sis à la Rue des Usines Z.i Sidi Rézig Mégrine 21 jours avant la tenue de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration

TUNISIE PROFILÉS ALUMINIUM

TPR

Siège social : Rue des usines, Z.I.Sidi Rezig, 2033, Mégrine

Projet des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire QUI SE TIENDRA LE 21/07/2020 A 10 HEURES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour et entérine le retard pour sa tenue en dehors des délais légaux et statutaires.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe TPR, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2019	20 843 763,925
Résultats reportés	25 597 264,056
Sous total	<u>46 441 027,981</u>
Résultats reportés	46 441 027,981

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions et opérations.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Soixante Mille (60.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2019, à Vingt Mille (20.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs, pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 :

- **Mr. Yahia BAYAHI**
- **Mr. Taieb BAYAHI**
- **Mr. Tahar BAYAHI**
- **La Société LLOYD ASSURANCE** – Représentée par Mr. Taieb BAYAHI
- **La Société CFI** – Représentée par Mr. Tahar BAYAHI
- **Mr. Brahim ANANE (Administrateur Indépendant)**
- **Mr. Radhi MEDDEB (Administrateur Indépendant)**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur pour une période de 3 ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée prend acte et agréé les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société d'expertise comptable « InFirst Auditors » représentée par Monsieur Mohamed TRIKI en qualité de commissaire aux comptes de la Société et de renouveler le mandat de Monsieur Yassine BEN GHORBAL en qualité de co-commissaire aux comptes de la Société, et ce pour un mandat de trois ans se terminant avec la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Mohamed Triki représentant de la société « InFirst Auditors » et Monsieur Yassine BEN GHORBAL déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Tunisie Profilés Aluminium TPR
SA Au Capital de 50.000.000 Dinars
Siège Social : ZI Sidi Rezig – Rue des Usines – 2033 Mégrine
Identifiant Unique RNE N° : 0002660 R
CNSS N°: 05556379

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 21 Juillet 2020 à 11 Heures à la Maison de l'Entreprise (Institut Arabe des Chefs d'Entreprises) sis à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Changement du mode de gouvernance de la société par la dissociation des fonctions du Président du Conseil et du Directeur Général.
- 2- Mise à jour des Statuts pour les mettre en conformité avec la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n° 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements.
- 3- Modification des articles 1, 6, 16, 18, 21, 22, 23, 24, 26, 29, 30, 31, 32 et 43 des statuts et Adoption des nouveaux statuts.
- 4- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société sise à la Rue des Usines Z.i Sidi Rézig Mégrine 21 jours avant la tenue de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration

TUNISIE PROFILÉS ALUMINIUM

TPR

Siège social : Rue des usines, Z.I.Sidi Rezig, 2033, Mégrine

Projet des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire QUI SE TIENDRA LE 21/07/2020 A 11 HEURES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative au changement du mode de gouvernance de la société et décide d'opter pour la dissociation entre les fonctions de président du conseil d'administration et celle du directeur général de la société conformément aux dispositions de la loi transversale N°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et à l'article 215 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour des articles 1, 6, 16, 18, 21, 22, 23, 24, 26, 29, 30, 31, 32 et 43 des statuts pour les mettre en conformité avec la loi N°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec le code des sociétés commerciales dans sa version modifiée par la loi N°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Un tableau comparatif des modifications proposées sont présentées en Annexe 1.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Suite aux résolutions ci-dessus mentionnées, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide l'adoption des nouveaux statuts de la Société tels que présentés en Annexe 2.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à